

# RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

L'association A GHJUVENTÙ PETRALBINCA organise le 2 juin 2018  
la 3ème édition de « *A Petralbinca* ».

Cette épreuve est ouverte aux coureurs sur 3 distances :

- 21 kms et 1300m D+
- 10 kms et 500m D+
- Marche de 6kms

Le départ de la course de 21km sera donnée à 8h30, celle de 10km à 9h30 et la marche de 6km à 9h45 sur la place du village de Pietralba.

Les arrivées se feront à la salle des fêtes de Pietralba.

Le temps imparti est de 6H30 pour la course de 21 kms, 3H00 pour la course de 10 kms et 2H00 pour la marche.

Le parcours de A PETRALBINCA s'effectuera par une boucle partant de la commune de Pietralba en passant par les sentiers des communes voisines de Lama, San Gavino di Tenda, Sorio, Pieve, et retour sur Pietralba.

Certains des points de ravitaillement auront le rôle d'examiner tout litige durant la manifestation sportive.

**Toutes les décisions seront sans appel.**

Le chronométrage sera effectué par un logiciel de la Fédération Française d'Athlétisme.

**Aucun temps intermédiaire ne sera pris.**

Le balisage ainsi que la présence des signaleurs a été étudié pour la sécurité optimale des coureurs. **Son respect est obligatoire.**

Lors de la course, la circulation automobile sera **réglementée mais pas interdite**, il est donc impératif de respecter les règles de sécurité sous les consignes des signaleurs positionnés aux intersections sur la commune.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Tous les coureurs s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription.

### CONDITION D'INSCRIPTION

- Être titulaire d'une licence.
- Pour les **non licenciés**, avoir seize ans et posséder un certificat médical de non contre indication à la course à pied en terrain accidenté de moins d'un an.
- L'organisateur n'autorisera un adolescent de 16 à 18 ans s'il n'a pas une **autorisation écrite** de ses parents ou représentants légaux.
- L'organisateur n'autorisera un **non-licencié** à participer à la manifestation sportive que s'il fournit son **certificat médical** ou sa copie lors du retrait des dossards.
- L'organisateur n'autorisera un **licencié** à participer à la manifestation sportive que s'il présente **sa licence** ou une copie lors du retrait des dossards.

**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE SANS CES JUSTIFICATIFS.**

**Le montant des inscriptions est fixé à 22 € pour la 21km, 20€ pour la 10km et 15€ pour la marche.**

Le retrait des dossards aura lieu le jour même de la course, jusqu'à 08H30 à la salle des fêtes.

Les inscriptions se font :

- sur notre site internet [apetralbinca.fr](http://apetralbinca.fr) (jusqu'au 24 mai minuit) ou sur le site [krono.corsica](http://krono.corsica), (jusqu'au vendredi soir 31 mai minuit).
- sur place le jour de l'événement jusqu'à 1h avant le départ.

**UNE FOIS L'INSCRIPTION ET LE RETRAIT DU DOSSARD EFFECTUÉ, AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA POSSIBLE QUELQU'EN SOIT LE MOTIF.**

Le retrait des dossards aura lieu le jour de la course, jusqu'à 08H30 à la salle des fêtes.

## **CONTRÔLE ET RAVITAILLEMENT**

Plusieurs points de contrôle seront établis par l'organisation afin d'assurer la régularité de l'épreuve sur le parcours et à l'arrivée.

6 points de ravitaillement et points d'eaux seront répartis sur le parcours (eau, fruits, fruits secs, chocolat, ...).

## **ASSISTANCE MÉDICALE ET SÉCURITÉ**

Une équipe médicale sera présente sur le parcours et au pc course pendant toute la durée de l'épreuve.

Elle est habilitée à mettre hors course un concurrent jugé inapte, ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui.

En cas d'abandon volontaire ou sur décision du médecin de la course, le concurrent devra prévenir le poste de contrôle ou de ravitaillement le plus proche et lui remettre son dossard et sa puce.

## **ASSURANCE**

L'organisateur a souscrit une assurance de responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence.

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

## **PÉNALITÉS**

Le non respect de ce qui suit entraînera la disqualification des concurrents :

- Le non respect de l'environnement.
- Le non respect du balisage : il est formellement interdit d'emprunter un chemin autre que celui défini par l'organisation.
- La mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non assistance à un concurrent.
- L'avis du service médical.

*« L'association se réserve le droit d'interpréter le règlement ou de faire connaître en cas de conditions météorologiques défavorables, avant le départ ou au cours de l'épreuve, l'annulation de celle-ci. »*

Il est établi un classement général et par catégories (définies par la date de naissance) :

- CADET 2002-2003
- JUNIOR 2000-2001
- ESPOIR 1997-1999
- SENIOR 1980-1996
- MASTER 1 1979-1970
- MASTER 2 1969-1960
- MASTER 3 1959-1950
- MASTER 4 1949 ET AVANT.

Tous les participants autorisent l'association A GHJUVENTU PETRALBINCA à diffuser et exploiter les images réalisées au cours de la course.